



PRÉFET
DE LA
DORDOGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNE ANNEE DE L'ETAT EN DORDOGNE

2021



Emploi, formation, volontariat...

À chacun sa solution.

0 801 010 808

1jeune1solution.gouv.fr

France services

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EDITORIAL

Pour la première fois depuis ma prise de fonction en Dordogne en novembre dernier, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel sur l'activité en 2021 des services de l'État dans le département : il s'agit de revenir sur les événements marquants et sur les politiques publiques qui ont mobilisé l'État en Dordogne, aux côtés des collectivités territoriales, au service de nos concitoyens et de nos territoires.

Pour ce rapport d'activité, le choix a été fait d'un document résolument synthétique, se déclinant en une série de focus sur quelques politiques publiques prioritaires, sans chercher à rendre compte de l'ensemble des interventions de l'Etat.

Bien sûr, cette année 2021 restera marquée dans tous les esprits par la crise sanitaire liée à la Covid-19, et par l'incroyable mobilisation collective qui a été rendue nécessaire pour la surmonter, avec notamment le succès de la vaccination. Dans une situation exceptionnelle, l'État a répondu en mobilisant lui aussi des moyens exceptionnels : notre économie a ainsi pu rebondir grâce au plan de relance, qui représente à ce jour plus de 314 millions d'euros d'aides et de subventions qui ont été versés aux entreprises, aux collectivités locales et aux associations de la Dordogne, afin d'agir en faveur de l'écologie, de la compétitivité et de la cohésion sociale.

Cette crise sanitaire a aussi été l'occasion de réinventer nos modes de fonctionnement, d'accentuer le dialogue et le travail commun : je salue ici la gestion de crise que nous avons su conduire ensemble, dans un esprit de concertation permanente entre services de l'État et collectivités locales. Cette concertation s'est d'ailleurs imposée comme une méthode de travail appelée à se pérenniser : de la crise sanitaire à l'accueil des réfugiés en provenance d'Ukraine, en passant par l'épizootie de grippe aviaire, les services de l'État et les collectivités continuent en 2022 à agir de concert pour construire des réponses adaptées à notre territoire.

En parallèle, les efforts se sont poursuivis en faveur des territoires les plus ruraux, avec la création de nouvelles maisons de santé, la poursuite du déploiement de la fibre et l'installation de nouveaux pylônes pour la téléphonie mobile, sans oublier l'ouverture de nouveaux espaces France service qui permettent un retour des services publics dans les territoires : début juillet prochain, la Dordogne comptera ainsi 35 espaces France service.

Ces dynamiques à l'œuvre témoignent d'un besoin et d'une attente forte quant aux résultats concrets. Partout, ce besoin se fait sentir d'une action publique plus proche, en actes, au plus près de nos territoires. L'occasion est donnée, à travers la parution de ce rapport d'activité, d'offrir à chacune et chacun d'entre vous les moyens d'en juger.



*Jean-Sébastien Lamontagne
Préfet de la Dordogne*

SOMMAIRE

2021 en dates	6
Sécurité et gestion de crise	11
Crise sanitaire	
Lutte contre la tuberculose bovine et l'influenza aviaire	
Lutte contre les violences intra-familiales	
Sécurité routière	
Plan France Relance	17
Economie et emploi	21
Soutien à l'agriculture	
Plan 1 jeune 1 solution	
Insertion par l'activité économique	
Accompagnement des entreprises en difficulté	
Développement des territoires	27
Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain	
Contrat de Relance et de Transition Ecologique	
Déploiement de la fibre et de la téléphonie mobile	
Dotations aux collectivités territoriales	
France Services et conseillers numériques	
Cohésion sociale, citoyenneté et Solidarité	35
Accueil des ressortissants étrangers	
Personnes en situation de handicap (AIDES)	
NPNRU de Chamiers	
Politique de la ville	
Service National Universel	
Soutien des élèves en difficulté	
Environnement et transition énergétique	45
Développement des énergies renouvelables	
Gestion de l'eau	

2021 EN DATES

Janvier

11 janvier : Réunion de présentation et de lancement des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et du programme « Petites Villes de Demain » en présence des parlementaires, des présidents des EPCI de la Dordogne et des maires des communes retenues.

18 janvier : Elargissement de la campagne de vaccination contre la Covid-19 aux personnes âgées de plus de 75 ans.



**Petites villes
de demain**

Février

18 et 26 février : Signature des premières conventions d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », en présence notamment de Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la Ruralité, pour la convention de la commune de Mussidan.

24 février : Signature de l'accord départemental de relance entre l'État et le Conseil départemental de la Dordogne.



Mars

4 mars : Déplacement en Dordogne d'Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance chargé des comptes publics – Visite du Service d'appui à la publicité foncière délocalisé à Bergerac et de l'entreprise Inovelec à Bergerac, bénéficiaire d'un financement France Relance – Table ronde avec les élus de collectivités bénéficiaires d'aides de France Relance.

17 mars : Visite de centres de vaccination participant au dispositif du "Aller vers" qui vise à offrir une solution de vaccination de proximité aux personnes peu mobiles âgées de plus de 75 ans.

25 mars : Visite de l'atelier de fleuriste de Mme Anne-Laure Lafue, 15 000ème entreprise artisanale de Dordogne.



Avril

1er avril : Création de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

29 avril : Visite d'exploitations agricoles dans le cadre de la présentation des dispositifs d'accompagnement de l'agriculture (plan France Relance et mesures exceptionnelles de lutte contre les aléas climatiques).



Mai

18 mai : Signature de la convention de partenariat entre la Banque des Territoires, le Conseil départemental de la Dordogne et le Préfet de la Dordogne dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

31 mai : Fin de l'opération de gendarmerie menée au Lardin Saint-Lazare depuis plusieurs jours
- Neutralisation du forcené recherché.

Juin

20 juin : Premier tour des élections départementales et régionales.

21 juin : Ouverture du séjour de cohésion du Service National Universel (SNU) en Dordogne.

27 juin : Second tour des élections départementales et régionales.



Juillet

1er juillet : Cérémonie de remise des prix du Concours national de la résistance et de la déportation

2 juillet : Signature de la charte d'engagement pour la sécurité routière en entreprise avec la Fédération française du bâtiment de Dordogne.

9 juillet : Tenue du comité départemental d'expertise en matière de calamités agricoles – Présentation des mesures de soutien aux agriculteurs et entreprises des secteurs agricoles et viticoles en réponse aux vagues de gel du printemps.

30 juillet : Signature du contrat de relance et de transition écologique de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et inauguration de l'espace France services de Nontron, en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.



Août

10 août : Remise à une ressortissante britannique de la 8 000 ème carte de séjour « Accord de retrait ».

Septembre

7 septembre : Participation à l'atelier sur l'illectronisme organisé par le Service de santé au travail de Dordogne dans le cadre des journées nationales d'action contre l'illectronisme.

18 septembre : La préfecture et la sous-préfecture de Bergerac ouvrent leurs portes au public à l'occasion de la 38ème édition des Journées européennes du patrimoine.

23 septembre : Inauguration de l'aménagement de sécurité de la RN 21 à Thiviers



Octobre

7 octobre : Installation du Comité départemental de sortie de crise
Signature du contrat de relance et de transition écologique du Périgord Vert.

14 octobre : Installation du 1er comité de pilotage de structuration de l'aide alimentaire en Dordogne.



Novembre

10 novembre : Déplacement en Dordogne de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, afin de présider la cérémonie du centenaire de la gendarmerie mobile et inaugurer la nouvelle caserne de gendarmerie de Thiviers.

18 novembre : Visite de la nouvelle ligne de production de la papeterie Condat au Lardin Saint-Lazare.

24 novembre : Signature du contrat de relance et de transition écologique Vallée de l'Isle-Ribéracois.

Décembre

10 décembre : Réunion du comité départemental de suivi du plan de relance.

16 et 21 décembre : Signature de l'intégralité des contrats de relance et de transition écologique de Dordogne (Périgord Noir et Grand Bergeracois).



SÉCURITÉ ET GESTION DE CRISE .

Vaccination, dépistage, port du masque, respect des gestes barrières: mobilisation collective contre la COVID-19

Si le 1er confinement a débuté le 17 mars 2020, l'action des services de l'État s'est maintenue et renforcée durant toute l'année 2021 sur l'ensemble des aspects de la crise sanitaire (mise en œuvre et suivi de la réglementation, conseil et expertise auprès des citoyens et des élus, stratégie vaccinale, opérations de dépistage...). La mobilisation de l'ensemble des soignants et acteurs du secteur médical est à souligner.

La mise en œuvre des mesures sanitaires et le contrôle de leur mise en place

Plus de 150 décisions préfectorales ont été prises afin notamment de réglementer le port du masque, décider de la fermeture temporaire d'établissements scolaires ou réquisitionner du personnel.

Une lettre d'information à destination des élus de la Dordogne (58 numéros) a permis d'assurer une bonne information des décideurs locaux durant la crise.

Un dispositif de vaccination des périgourdiens sans cesse renforcé et des opérations de dépistage déployées sur l'ensemble du département

Les premiers périgourdiens vaccinés l'ont été à compter de janvier 2021, dans le cadre notamment du dispositif « aller vers » en faveur des personnes âgées des zones rurales de Dordogne. Avec l'appui des collectivités locales concernées, les centres de vaccination se sont ensuite multipliés (jusqu'à 17 structures ouvertes) pour accueillir l'ensemble des périgourdiens pour leurs 1ère et 2nde doses ainsi que pour la dose de rappel. Ils ont été complétés par des centres de vaccination éphémères tenus par le SDIS 24 dans certaines zones rurales.

La stratégie vaccinale a été complétée par la mise en place d'opérations de dépistage sur l'ensemble du territoire périgourdin. La mobilisation de l'ARS, des professionnels du secteur médical, du SDIS et des associations de sécurité civile (médiateurs COVID) a permis de répondre à l'attente de la population de la Dordogne en matière de dépistage, dans des moments de très forte demande.



Chiffres clés

Au 31 décembre 2021, 79,8 % des habitants de Dordogne avaient reçu une 1ère dose de vaccin, 78,3 % la 2nde dose et 40,1 % la dose de rappel.

Lutte contre la tuberculose bovine et l'influenza aviaire

Une large mobilisation dans la lutte contre la tuberculose bovine et l'influenza aviaire

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a menacé la Dordogne en 2021 en frappant les départements limitrophes. La réactivité des services de l'État et des professionnels et la mise en place de mesures de prévention, dont la claustration des oiseaux, ont permis de maintenir le statut sanitaire indemne des élevages.

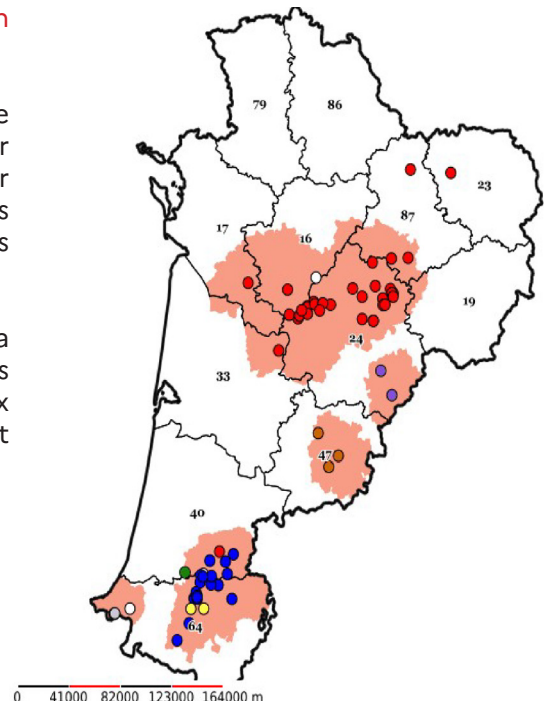
La tuberculose bovine impacte principalement les élevages de bovins du département.

En 2021, 70 foyers ont été recensés en Nouvelle-Aquitaine, dont 29 en Dordogne, chiffre le plus élevé de la région.

394 dossiers ont été traités dans le cadre de la surveillance en élevage bovin, dont 217 suspicions.

En parallèle, la surveillance de la faune sauvage a été réalisée au moyen de deux dispositifs, SAGIR (administré et animé par l'Office Français de la Biodiversité) et Sylvatub (mis en place par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation). Les espèces sensibles (cervidés, blaireaux et sangliers) sont examinées et des prélèvements sont effectués pour analyses.

La biosécurité constitue l'un des moyens de lutte contre la diffusion de la maladie dans le milieu extérieur. Les différents acteurs de la filière bovine s'organisent pour répondre aux mesures exigées afin de proposer un schéma économiquement acceptable et réglementairement conforme.



Foyers de tuberculose bovine recensés en Nouvelle-Aquitaine



Chiffres clés

- 29 foyers en élevage, 25 % détectés en abattoir
- 28 % de taux de récurrence
- 360 sangliers et 479 blaireaux analysés



Lutte contre les violences intra-familiales

Lutte contre les violences intra-familiales : informer, accompagner et protéger

Depuis le Grenelle des violences conjugales en 2019, de nombreux dispositifs en faveur de la lutte contre les violences intra-familiales ont été mis en place en Dordogne. Ils ont été renforcés en 2021 :

- Poursuite des actions de sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles et promotion de l'égalité
- Renforcement de l'accueil et de l'hébergement des femmes victimes de violences (15 places supplémentaires créées)
- Création de 3 Cellules de Lutte contre les Atteintes aux Personnes (CLAP) avec des gendarmes spécifiquement formés et d'une Maison de Protection des Familles (MPF)

Et enfin, le 25 novembre 2021, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes :

- Installation du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) dédié à la lutte contre les violences intra-familiales : coprésidé par le préfet et les procureures de la République de Périgueux et Bergerac, il veille à la coordination territoriale de la stratégie d'accompagnement des victimes, de la lutte contre la récidive des auteurs et du suivi de la mise en œuvre des 53 mesures du Grenelle des violences conjugales.

eva24.fr

**La plateforme
numérique
de la Dordogne**

- Signature d'une convention pour l'accueil et la prise de plainte des victimes de violences conjugales au sein des structures hospitalières de la Dordogne

- Lancement du site numérique eva24.fr : cette plateforme départementale unique en France est un centre de ressources à destination des citoyens et des professionnels. Elle permet d'obtenir des informations, affiches, fiches réflexes en matière de lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles et promeut l'égalité femmes-hommes.



Chiffres clés

- Aucun féminicide en Dordogne en 2021
- 49 places d'hébergement
- 6 téléphones grave danger (TGD) actifs

Pour combattre la hausse de la mortalité routière, des actions de prévention ciblées et une mobilisation constante des forces de sécurité sur les routes de Dordogne

Si les périodes de confinement ont eu une incidence favorable sur l'accidentalité routière en 2020, une dégradation inquiétante des comportements sur la route est à déplorer en 2021, notamment en ce qui concerne la conduite en état d'alcoolémie et sous stupéfiants et les grands excès de vitesse. Par rapport à la moyenne des années 2017-2019, le nombre d'accidents corporels (217) a augmenté de 5 %, celui des blessés (286) de 7,5 % alors que celui des tués (31) n'a diminué que de 1 décès.

Ces accidents trouvent leur origine principalement dans l'inattention (perte de contrôle), cette dernière étant souvent combinée à une vitesse excessive ou inadaptée ou une conduite sous l'emprise de l'alcool. Le non-respect des règles de circulation, tel que le refus de priorité, est en hausse.

Les publics les plus impactés par la mortalité routière sont :

- les jeunes : 7 tués chez les 15-24 ans, chiffre en augmentation par rapport à 2020
- les seniors (+ de 65 ans) : 9 tués, soit 29 % des tués
- le risque routier professionnel : 5 tués – 70 % des conducteurs présumés responsables des accidents mortels habitent à moins de 20 km du lieu de l'accident.
- les 2 roues motorisées : 5 tués

Afin de réduire cette mortalité routière, des actions de prévention ciblées ont été menées en 2021 sur les enjeux « jeunes », « seniors », « risques routiers professionnels », « deux roues motorisés » et « partage de la route », dont notamment le rallye moto de l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie, des sensibilisations dans les établissements scolaires et l'opération « Cyclistes, brillez ! ».

En complément, les forces de sécurité intérieure ont réalisé des contrôles de zone, des contrôles d'axes en profondeur en coordination avec l'unité motocycliste zonale de la police nationale, des contrôles d'alcoolémie et de dépistage de conduite sous produits stupéfiants aux heures d'entrée et de sortie des discothèques, ainsi que des opérations de contrôle sur des axes et créneaux horaires inhabituels pour les usagers.



1 180 suspensions administratives du permis de conduire ont été prises.



Chiffres clés

	2019	2020	2021	Ecart 2021-2019
Accidents	200	157	217	+ 17
Tués	24	19	31	+ 7
Blessés	258	206	286	+ 28



PLAN

FRANCE RELANCE



Compétitivité, transition écologique, cohésion sociale : les trois piliers du plan France Relance

TENIR PENDANT LA CRISE

Les conséquences de la crise sanitaire furent immédiates pour beaucoup d'entreprises, d'artisans et de commerçants. Des mesures fortes de soutien ont été mises en place dès les premiers jours de la crise. Les dispositifs activés par l'État ont permis de les protéger et de les accompagner tout au long de la pandémie.

En Dordogne, l'ensemble de ces dispositifs de soutien représente une enveloppe de plus de 882 M€, qui a permis au tissu économique périgourdin de tenir pendant la crise.



Le Fonds de solidarité :

- 14 122 entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité pour un montant total versé à fin 2021 de 215 M€ ;

Le Soutien aux entreprises :

- les aides aux commerçants et artisans s'élevaient à 8 M€ et les reports d'échéances fiscales à 7 M€ et sociales à 45 M€.

L'Activité partielle :

- 7 843 entreprises ont été soutenues dans le cadre du dispositif d'activité partielle pour un montant total versé de près de 110 M€, ce qui représente environ 6 établissements sur 10 dans le département

Les PGE :

- à fin 2021, 497 M€ ont été accordés à des entreprises périgourdines à raison de 5 027 prêts garantis par l'État ;

LE TEMPS DE LA RELANCE

Après les mesures de protection et de soutien est venu le temps de la relance.

À l'issue de cette période et de ces dispositifs de crise, adaptés aux besoins des entreprises au plus fort de la pandémie, il était nécessaire d'envisager l'avenir et le rebond de l'économie dans la période post-covid. C'est l'esprit du plan France Relance qui permet la modernisation de l'économie et par là même, de préparer la France de demain.

Fin 2021, le plan « France Relance » a atteint son objectif national d'engagement de 70 Md€.

En Dordogne, cela représente, jusqu'en 2021 inclus, environ 200 millions d'euros et à date, près de 314 millions d'euros de subventions allouées aux entreprises, collectivités et ménages périgourdins, autour des trois volets de ce plan : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.



Transition énergétique



Les mesures du volet écologie de « France Relance » ont rencontré un réel succès en Dordogne, comme les dispositifs destinés aux particuliers, visant le verdissement du parc automobile ou la rénovation thermique des logements (bonus écologique, prime à la conversion des véhicules, MaPrimeRénov').

Dans ce département rural et étendu, où près d'un ménage sur deux dispose d'au moins un véhicule, ces dispositifs ont permis le rajeunissement de l'équipement automobile périgourdin plutôt ancien pour promouvoir une mobilité moins carbonée.

De même, MaPrimeRénov' a trouvé toute sa place sur ce territoire, touché par une vulnérabilité énergétique élevée. En outre, les crédits en lien avec l'écologie vont permettre de soutenir non seulement des projets de décarbonation des industries locales mais aussi près d'une vingtaine d'opérations dans le département de reconversion de friches industrielles ou d'anciens immeubles dégradés.

Le fonds de recyclage de friches va ainsi permettre la requalification du foncier, en redynamisant les sites tout en luttant contre l'artificialisation des sols, et ce à hauteur de plus de 3,77 M€. Près de 14,32 M€ sont venus au soutien de projets alimentation, agriculture, forêt en Dordogne, soit plus de 10 % de l'enveloppe allouée à la Nouvelle-Aquitaine.

Compétitivité

Près de 1 240 entreprises périgourdines de toutes tailles ont, par ailleurs, été bénéficiaires de crédits « France Relance » afin de stimuler leur compétitivité, soutenir l'industrie et la relocalisation et encourager les exportations. La baisse des impôts de production, échelonnée sur 2021 et 2022, constitue également un axe fort de France Relance en faveur des entreprises.

Ayant bénéficié à 3 800 entreprises en Dordogne, elle consiste en une diminution des impôts portant sur les facteurs de production, indépendamment des bénéficiaires, grâce à deux mesures :

- Une réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont sont redevables les entreprises qui génèrent un chiffre d'affaires hors taxe supérieur à 500 000 €,
- Une réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Cohésion

« France Relance », c'est enfin l'allocation de crédits en faveur du tissu économique et social local, au travers, par exemple, des aides à l'embauche du plan « 1 jeune, 1 solution » ou des dotations soutenant les projets des collectivités territoriales.

L'ensemble des acteurs institutionnels et économiques (parlementaires, principales collectivités et représentants des maires, Banque de France, chambres consulaires, syndicats représentatifs des salariés et des entreprises) a été associé au suivi de l'application territoriale du plan « France Relance », par la participation au comité départemental de suivi du plan de relance ou encore la diffusion de l'infolettre mensuelle départementale consacrée à « France Relance ».



Chiffres clés

Environ 314 millions de crédits « France Relance » :

- Ecologie : près de 105 M€
- Compétitivité : plus de 53 M€ dont 33,6 K€ de baisse des impôts de production pour 3 800 entreprises
- Cohésion : près de 155 M€ dont environ 16 M€ de DSID et DSIL au profit des collectivités locales

En 2021 :

- 6 réunions du comité départemental de suivi du plan de relance
- Publication de 10 numéros de l'infolettre départementale consacrée à France Relance



Zoom

Entreprise BOVETTI CHOCOLATS, bénéficiaire de crédits France Relance

L'entreprise, productrice de chocolats fins, est détentrice d'un savoir-faire artisanal reconnu et est pourvoyeuse d'emplois (28 salariés) sur le bassin de Terrasson-Brive.

Une subvention de 120 000 € a été allouée à la société au titre de l'appel à projets « soutien à l'investissement industriel dans les territoires » (SIIT) du plan de relance, pour l'acquisition de trois nouvelles lignes de production et le réaménagement de son atelier.

Ceci va contribuer au développement de ses capacités de production en bio pour suivre la hausse de la demande liée à ces produits.

Le projet participe à une augmentation de la croissance de l'entreprise de 10 à 20 % sur les prochaines années ainsi qu'à sa consolidation sur le territoire pour pérenniser les 28 emplois et envisager 2 à 3 recrutements par an à horizon 2023.



ECONOMIE ET EMPLOI .

Soutien à l'agriculture

Un soutien exceptionnel à l'agriculture en Dordogne

Les aides versées au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) constituent le principal accompagnement économique de l'agriculture. Cependant, en 2021, pour certaines filières, des dispositifs spécifiques ont été mis en œuvre pour soutenir les producteurs en raison de l'épisode de gel du mois d'avril, de l'impact des mesures sanitaires liées à la Covid-19 et de la mise en œuvre du plan de relance en agriculture.



- Aides de la PAC : plus de **96 millions d'euros versés**, dont 62 % d'aides dites « découplées » (aides réparties sur la surface d'exploitation et non liées à la production)

- Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PACAE) : **2,05 millions d'€ en soutien aux investissements réalisés par les exploitations agricoles**

- Gel des 7 et 8 avril : déploiement d'une **aide d'urgence d'un montant total de 545 000 €** destinée aux producteurs les plus en difficulté. Les autres dispositifs (dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti, accompagnement des entreprises de l'aval, indemnités au titre des calamités agricoles), ont représenté 8,7 millions d'€.

- Aides « Covid » : mise en œuvre au niveau national de mesures conjoncturelles spécifiques pour accompagner les filières volaille, horticulture et jeune bovin, particulièrement impactées par les conséquences de la crise sanitaire. En Dordogne, plus de **334 000 € ont été versés aux professionnels**.

France Relance « volet agriculture » :

- ses objectifs : renforcer la souveraineté alimentaire de notre pays, accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale et adapter l'agriculture aux changements climatiques

- 336 bénéficiaires et plus de 8,2 millions d'€ en faveur de mesures allant de l'investissement en agroéquipements vers la transition agroécologique à la structuration de la filière protéine végétale.



Chiffres clés

- Plus de 116 millions d'euros versés en faveur de l'agriculture en Dordogne
- 336 exploitations bénéficiaires des mesures du plan de relance



Zoom

Achat d'agroéquipements

Mesure la plus sollicitée, 150 exploitants agricoles y ont accédé en Dordogne pour un montant d'aide de 1,9 M€. Ce programme d'intérêt écologique a pour but de réduire (voire substituer) ou d'améliorer l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisants) et des dérivés de produits phytopharmaceutiques au travers d'un investissement technologique permettant de rendre l'agriculture française plus moderne et compétitive.

Plan 1 jeune 1 solution

Le plan 1 jeune 1 solution : accompagner les moins de 25 ans pour construire leur avenir

Lancé en juillet 2020, ce plan, doté de 9,7 milliards d'euros, s'est donné pour objectif d'aider les jeunes à trouver un emploi, une formation, une mission de service civique ou un accompagnement individualisé (pour les jeunes en difficulté), dans le contexte inédit de la crise sanitaire et économique.

Les nombreuses mesures déployées pour accompagner tous les jeunes quelle que soit leur situation (aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc.) ainsi que l'implication de tous les partenaires ont permis notamment les résultats suivants :

- 5 000 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement intensif vers l'emploi ou la formation.
- Les aides au poste (embauche jeunes, alternance ou travailleurs handicapés) ont été attribuées à 3 400 employeurs.
- Grâce à l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis mise en place depuis le 1er juillet 2020, 5 342 aides ont été versées et 6 023 apprentis ont été embauchés par des employeurs du département.



Chiffres clés

- 953 entrées dans le dispositif Garantie Jeunes
- 384 Contrats Initiative Emploi (CIE) Jeunes
- 300 contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) Jeunes
- 2 509 entrées dans le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)
- 1 409 entrées en Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ)

Insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique, un dispositif pour l'accès et le retour à l'emploi

En Dordogne, 31 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) maillent le territoire départemental (4 associations intermédiaires, 2 entreprises de travail temporaire d'insertion, 10 entreprises d'insertion et 15 ateliers et chantiers d'insertion).

L'État a investi 6,9 M€ dans l'insertion par l'activité économique en 2021. Cette politique donne des résultats en matière de retour à l'emploi.

Les structures d'insertion par l'activité économique ont ainsi **facilité l'insertion professionnelle de 1 949 personnes éloignées de l'emploi et mené plus de 4 100 actions d'accompagnement socio-professionnel qui ont conduit à 21,18 % de sorties du dispositif vers l'emploi durable et 59,54 % de sorties dites dynamiques (emploi ou formation).**

Après le lancement de 4 nouvelles entreprises d'insertion en 2020, et bien que 2021 soit une année marquée par des difficultés de recrutement, le secteur de l'insertion par l'activité économique a poursuivi son développement d'ampleur, initié par la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en 2018.

Les structures d'insertion par l'activité économique ont bénéficié d'une **augmentation des postes conventionnés, en progression de 26,9 % depuis 2018.**



Chiffres clés

Dispositifs IAE conventionnés : 31 en 2021

Salariés Permanents : 276

Permanents (en ETP) : 164,22

Personnes salariées en insertion : 1 949

Personnes en insertion déjà en contrat au 1^{er} janvier 2021 : 887

Personnes en insertion recrutées : 1 062

Postes en insertion (ETP réalisés) : 511,38

Personnes accueillies, informées, (ré-)orientées : plus de 3000

2021	Ensemble des SIAE
Sorties vers emploi durable (1)	21,18 %
Sorties vers emploi de transition (2)	21,18 %
Sorties positives (3)	17,18 %
Sorties Dynamiques (1+2+3)	59,54 %
Autres sorties (4)	40,46 %

Détecter, orienter et accompagner les entreprises en difficulté : les missions du comité départemental de sortie de crise



Avec la fin progressive des dispositifs d'aides aux entreprises par l'État, soutenir les entreprises en situation de fragilité est l'objectif du plan d'action signé par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et par le garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Le comité départemental de sortie de crise (CDSC) de la Dordogne a été installé le 7 octobre 2021 par le préfet. Regroupant toutes les forces vives de l'action économique dans le département, il assure un rôle de veille et de suivi du dispositif de soutien apporté aux entreprises en difficulté. Le conseiller départemental à la sortie de crise nommé en son sein est l'interlocuteur de confiance des entreprises et le point d'accueil des entreprises en situation de fragilité financière.

63 entreprises sont suivies régulièrement dans le cadre de la détection des entreprises en difficulté et 38 entreprises ont été bénéficiaires du dispositif d'accompagnement du comité départemental de sortie de crise.

Les dispositifs suivants participent aussi de l'accompagnement et de la prévention des difficultés des entreprises :

- l'activité partielle : en 2021, les principaux secteurs d'activité concernés ont été l'hébergement/restauration, le commerce, les services et l'industrie.
- l'activité partielle de longue durée : 45 accords d'entreprise ont été validés et 42 documents unilatéraux homologués.
- l'aide à la formation du Fonds National de l'Emploi (FNE-Formation) : A fin octobre 2021, 68 entreprises et 920 salariés avaient bénéficié de ce dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée.



Chiffres clés

- Plus de 1,1 milliard d'euros d'aides octroyées aux entreprises périgourdines dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19
- 14 000 bénéficiaires d'aides au titre du fonds de solidarité pour un montant total de 215 millions d'euros (dont 320 000 euros d'aides indûment versées ont fait l'objet de rappels par la DDFIP de la Dordogne)
- 27 433 473 € versés aux entreprises du département au titre de l'activité partielle
- Tous secteurs confondus, entre 2020 et 2021 :
 - Chiffres d'affaires : +11,8 %
 - Investissements : + 18,9 %
 - Exportations : + 26,5 %





DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les programmes Action cœur de ville (ACV) et Petites villes de demain (PVD) : accompagner la redynamisation des centralités du territoire rural

Le programme Action cœur de ville, initié en 2018 au profit des communes de plus de 20.000 habitants, s'est poursuivi en 2021 pour les **deux villes lauréates de Dordogne : Bergerac et Périgueux**.

Ce sont près de **30 millions d'euros** qui ont été engagés par les principaux partenaires du programme (état, Banque des territoires, Action logement et Agence nationale de l'habitat) depuis le début du programme sur ces deux agglomérations.



Dans ce cadre, Bergerac et Périgueux se sont saisies du dispositif introduit par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan), l'Opération de revitalisation du territoire (ORT), outil mis à la disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes sur les plans économique, social et de l'aménagement urbain.

Fort du succès rencontré par le programme Action cœur de ville, le Gouvernement a lancé le programme Petites villes de demain à destination des communes de moins de 20.000 habitants.

20 communes du département bénéficient du programme dont le point de départ a été marqué par la signature au printemps 2021 d'une convention d'adhésion entre l'État, la commune et sa communauté de communes pour chacun des territoires Petites villes de demain.



Le programme Petites villes de demain prévoit le recrutement de chefs de projet chargés d'élaborer et mettre en place le projet de redynamisation de chaque Petite ville de demain. La charge de ce recrutement fait l'objet d'un soutien de l'État (Agence nationale de cohésion des territoires et Banque des Territoires) à hauteur de 75 %.

Les territoires Petites villes de demain ont vocation à se doter de l'Opération de revitalisation du territoire en 2022, outil dédié à la revitalisation des centres-villes.



Communes bénéficiant du programme «Petites villes de demain»



Chiffres clés

Recrutement de 13 chefs de projet financés par l'État à hauteur de 75 % (350 k€)

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Les contrats de relance et de transition écologique : une ambition pour la transition écologique et la cohésion des territoires

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique. Signé pour 6 ans, il illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Ces contrats sont la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ces contrats, qui s'appuient sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés. Évolutif et intégrateur, il a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités.

Document stratégique et prospectif, le contrat de relance et de transition écologique reprend les enjeux de développement de chaque territoire déclinés en programmes d'actions de court, moyen et long terme. Signé par les présidents des établissements de coopération intercommunale concernés, il a vocation à être complété chaque année par une convention financière retraçant les engagements financiers de l'État et de ses opérateurs sur le périmètre du contrat de relance et de transition écologique.

En Dordogne, cinq périmètres de CRTE ont été définis :

Les modalités d'élaboration des contrats de relance et de transition écologique ont été présentées aux élus en janvier 2021 et les 5 CRTE du département ont été signés entre juillet et décembre 2021.

L'État a accompagné les collectivités dans la phase d'élaboration de ces contrats par de l'ingénierie mise à disposition par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) ou le soutien financier d'études.



Sources : ANCT 2021, IGN 2021 • Réalisation : ANCT pôle adt - Cartogre



Chiffres clés

5 CRTE signés par les 20 EPCI du département

L'aménagement numérique des territoires : un élément-clé de leur attractivité et de leur développement

- Fibre Optique

L'objectif est de raccorder pour 2025 les 286 000 foyers de Dordogne, répartis entre l'opérateur Orange pour la zone conventionnée (70 000 foyers) et le Syndicat Mixte Périgord Numérique pour la zone d'initiative publique (216 000 foyers).



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au titre du Plan France Très Haut Débit, le réseau d'initiative publique de Périgord Numérique bénéficie de la part de l'État d'une subvention de 105,07 millions d'euros. Le département de la Dordogne est celui qui bénéficie de l'aide la plus élevée au niveau national.



- Couverture mobile – le « NEW DEAL »

Le Gouvernement a obtenu des opérateurs privés des engagements visant à généraliser une couverture mobile de qualité pour tous les Français. Parmi ces engagements, le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités, avec le soutien de l'État, d'identifier elles-mêmes les zones prioritaires. Les opérateurs se sont ensuite engagés à construire et à assurer le financement de ces sites.

Au 31 décembre 2021, 45 zones à couvrir par les opérateurs sont identifiées en Dordogne, dont 22 sont déjà en service.

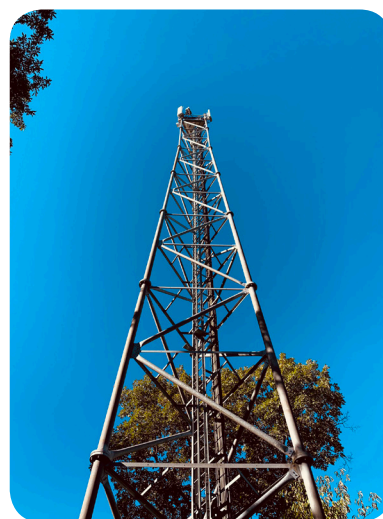
Les pylônes de Dussac et de Saint-Mesmin sont un exemple de collaboration active entre les différents acteurs du projet qui a permis la mise en service de ces 2 sites en décembre 2021 avec plus de 6 mois d'avance sur le calendrier initial.



Chiffres clés

En Dordogne, 20 668 foyers ont été raccordés à la fibre optique, ce qui porte à 64 323 le nombre de foyers éligibles à la fibre optique au 31 décembre 2021.

Le département compte 1 074 pylônes de téléphonie mobile tous opérateurs confondus. Dans le cadre du dispositif de couverture ciblée, 10 sites ont été mis en service en 2021 et 11 nouveaux sites prioritaires.



Dotations aux collectivités territoriales

Un accompagnement renforcé de l'investissement public local en vue de favoriser la relance

En 2021, l'Etat a significativement renforcé son soutien aux collectivités territoriales en accompagnant leurs projets dans des champs d'intervention diversifiés pour un montant total inégalé de 31 349 389 € (23 596 875 € en 2020), soit près de 33 % d'augmentation dans le contexte particulier du plan de relance.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) s'est élevée en Dordogne à 14 925 546 €. Parmi les 338 opérations subventionnées, figurent notamment la sécurisation des abords du canal de Lalinde, l'aménagement d'une maison d'accueil pour personnes dépendantes à Saint Jory de Chalais, la reconversion d'une friche industrielle à Saint-Cyprien et l'aménagement du parvis du Palio à Boulazac.



Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), près de 11,1 M€ (+ 78 % par rapport à 2020) ont bénéficié à 102 opérations structurantes pour le territoire, avec des améliorations perceptibles au quotidien par les habitants, prioritairement en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de rénovation du patrimoine.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) a, pour sa part, permis l'accompagnement de 8 projets du Conseil départemental à hauteur de 4 697 506 €, dont la moitié au bénéfice de 5 collèges pour des projets de rénovation énergétique.

Enfin, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), autre instrument financier de l'Etat au service de l'aménagement du territoire, a permis de financer 8 opérations à hauteur de 648 158 € en vue de soutenir l'attractivité économique et la compétitivité des territoires.

DOTATIONS	NOMBRE D'OPERATIONS	SUBVENTIONS
DETR	338	14 925 546,00 €
DSIL	102	11 078 179,00 €
DSID	8	4 697 506,00 €
FNADT	8	648 158,00 €
TOTAL	456	31 349 389 €



Le dispositif France Services et les conseillers numériques : le service public au cœur des territoires



France services

Avec 2 055 espaces France Services labellisés, 95 % des Français peuvent accomplir leurs démarches du quotidien à moins de 30 minutes de leur domicile.

Ces espaces d'accueil constituent le guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu, animé par deux agents formés et polyvalents, aux principaux services publics : les ministères de

l'Intérieur et de la Justice, les finances publiques, Pôle emploi, l'assurance retraite, l'assurance maladie, la Caisse des Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et La Poste.

Les espaces France Services donnent lieu à un soutien financier annuel de l'État de 30 000 €.

En Dordogne, 30 espaces France Services, dont 17 nouveaux en 2021, ont obtenu le label. 80 % d'entre eux sont situés dans des territoires ruraux.

2 espaces France Services sont situés dans un quartier politique de la ville et 2 dans une Maison de l'État.

Ce nombre sera porté à 35 en 2022 afin de parachever le maillage départemental.

Dans le cadre du volet numérique du plan France Relance, les usagers peuvent également être accompagnés par un conseiller numérique France Services dans l'appropriation des usages numériques et l'accès à l'autonomie (prise en main d'un équipement informatique, gestion des courriels, navigation sur internet, apprentissage des bases du traitement de texte, création et gestion de contenus numériques, etc.).



La Dordogne bénéficie ainsi de 31 postes de conseillers numériques répartis sur l'ensemble du territoire avec un soutien financier de l'État de 50 000 € par poste et une prise en charge des frais de formation.



Chiffres clés

17 nouvelles structures France Services labellisées
→ 30 espaces France Services en Dordogne,
bientôt 35

31 postes de conseillers numériques créés



Zoom

Labellisation d'un bus itinérant en milieu rural, dossier porté par la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Bus France Services ».



FRANCE SERVICES

Canton de Boulazac Isle Manoire



PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Boulazac Isle Manoire

Sanilhac

Saint-Pierre-de-Chignac

Saint-Geyrac

Saint-Crepin-d'Auberoche

La Douze

Bassillac-et-Auberoche



COHÉSION SOCIALE, CITOYENNETÉ ET SOLIDARITÉ ●—————

Accueil des ressortissants étrangers

L'intégration sociale et professionnelle des ressortissants étrangers : la construction d'un parcours vers l'autonomie

L'année 2021 a été à nouveau marquée par les difficultés de circulation liées à la crise sanitaire pour les personnes réfugiées bénéficiaires des programmes européens de réinstallation.

Cependant, la Dordogne a pu tenir son engagement d'accueillir 8 personnes.

Les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) ont par ailleurs poursuivi une activité normale, tout comme le centre provisoire d'hébergement (CPH).

Le soutien financier de l'État a permis de consolider les parcours vers l'autonomie des publics réfugiés :

- apprentissage de la langue française (près de 80 000 €),
- dispositif alliant emploi et logement (60 000 €),
- programme « investir dans les compétences » de la Maison de l'emploi (450 000 € sur trois ans),
- accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale dans leur parcours vers et dans le logement (près de 90 000 €).



Enfin, l'Etat soutient une plateforme « ressource » départementale portée par l'association L'Atelier à Bergerac qui :

- accompagne les réfugiés dans leurs démarches,
- renseigne l'ensemble des partenaires du territoire (élus, collectivités, associations, bénévoles...) sur les problématiques qu'ils pourraient rencontrer en lien avec les ressortissants étrangers.

L'accueil des ressortissants ukrainiens

La France a accueilli les ressortissants ukrainiens venus s'y réfugier en raison du conflit armé se déroulant dans leur pays depuis le 24 février 2022.

Une cellule de crise a été rapidement mise en place au sein de la préfecture de la Dordogne afin d'assurer une réponse coordonnée des services de l'Etat aux besoins exprimés.

Au 31 mai 2022, près de 483 personnes de nationalité ukrainienne ont été accueillies dans le département.

Leur arrivée a suscité un élan spontané de solidarité des acteurs institutionnels et des citoyens. Ainsi, des collectes de vêtements et de nourriture ont été mises en place, qu'il s'agisse d'initiatives privées ou de l'action coordonnée de collecte lancée par le Conseil départemental et l'Union des maires de la Dordogne.

Cette mobilisation importante a également concerné le logement, avec des offres spontanées d'hébergement émanant de particuliers (588 propositions au 31 mai), auxquelles se sont ajoutées les ressources disponibles des bailleurs sociaux et des collectivités.

121 enfants ukrainiens sont scolarisés dans les établissements primaires et secondaires.

Sous l'égide des services de l'État, avec la participation du Conseil départemental, un dispositif de premier accueil et d'accompagnement social reposant sur des opérateurs associatifs a été mis en œuvre afin de faciliter l'intégration des personnes accueillies, notamment l'apprentissage du français et la possibilité de travailler si elles le souhaitent.

Un dispositif d'accompagnement psychologique est également mobilisable pour les réfugiés qui le nécessitent.



Chiffres clés

- 626 places d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile, réfugiés et bénéficiaires de protection internationale
- 52 logements destinés aux sortants de structures d'accueil des demandeurs d'asile (79 bénéficiaires de la protection internationale relogés)
- 4 M€ consacrés par l'État à l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion des ressortissants étrangers



Zoom

Focus sur deux démarches innovantes en Dordogne

- Une démarche intégrée d'accès conjoint à un logement et un emploi grâce à un partenariat étroit avec la ville de Nontron et l'association AURORE :

Ce dispositif prévoit le logement de 8 ménages dans le parc social et leur insertion socio-professionnelle grâce à la mobilisation des partenaires locaux de l'insertion et de l'emploi (Maison Familiale Rurale et entreprises implantées sur le Nontronnais (Hermès,...)).

L'enjeu est de promouvoir l'implantation des personnes dans des territoires ruraux et de stabiliser leur installation via un accès aux emplois locaux avec des formations adaptées et une intégration construite avec les entreprises volontaires. Cette action sera évaluée en 2023.

- Un dispositif de colocation dans le parc social en réponse aux difficultés d'accès au logement des personnes réfugiées isolées, liées au manque de petits logements

Ce projet innovant et expérimental à destination des sortants des centres d'accueil des demandeurs d'asile et du centre provisoire d'hébergement a été mis en œuvre par l'Etat, en lien avec l'association APARE et les bailleurs sociaux du territoire, du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2021.

Il développe un dispositif de colocation de binômes, bénéficiaires de la protection internationale, dans le parc locatif social de la Dordogne. A ce jour, 5 binômes ont pu en bénéficier.

Personnes en situation de handicap (AIDES)

Des avancées concrètes pour les personnes en situation de handicap

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont les garantes d'un accès aux droits simple et effectif pour les personnes handicapées.

Afin d'optimiser le pilotage et le fonctionnement de la MDPH de la Dordogne, la commission exécutive du 12 mars 2021 a déterminé 3 actions prioritaires dans le cadre de la feuille de route 2022 :

- améliorer les délais de traitement des demandes des personnes,
- assurer une meilleure orientation des personnes,
- développer un accueil visible, territorialisé et de proximité.

Et une action transversale : renforcer la participation des personnes.

En matière d'aides financières, les parents en situation de handicap peuvent bénéficier depuis le 1er janvier 2021 de la nouvelle Prestation de Compensation du Handicap (PCH) « parentalité » qui leur permet de financer un appui humain et technique.

Le parent peut en faire la demande avant la naissance de l'enfant et à tout moment avant le 7ème anniversaire du plus jeune des enfants.

En matière d'emploi, l'opérateur Cap emploi, partenaire de Pôle emploi, accompagne 1 250 personnes en situation de handicap et intervient auprès de 400 employeurs du département.

Grâce aux actions menées en 2021, dont notamment la reconduction de « Duoday » (une entreprise, un employeur public ou une association accueille durant une journée une personne en situation de handicap pour former un duo avec un professionnel volontaire) et de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, le nombre des demandeurs d'emploi Bénéficiaires d'une Obligation d'Emploi (BOE) catégories ABC a baissé de 2,9 %.



Ils représentent 9,1 % de la demande d'emploi en Dordogne.

Enfin, en 2021, les 5 entreprises adaptées (EA) du département ont employé 91 travailleurs en situation de handicap.



Chiffres clés

- Délai moyen de traitement des demandes auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées en décembre 2021 : 6,3 mois (en baisse de 2,2 mois par rapport à janvier 2021)
- Crédits de l'État attribués à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Dordogne : 574 591 €

L'État au coeur de la rénovation urbaine : le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Chamiers

Le programme de rénovation urbaine de Coulounieix-Chamiers vise à redynamiser le quartier de Chamiers par le retour de l'activité économique et l'amélioration du cadre de vie, au bénéfice des habitants et de l'ensemble de la population communale et de l'agglomération.

Cette opération ambitieuse d'un montant total de 50 M€ est soutenue par l'ANRU à hauteur de 14 M€ (11,5 M€ de subventions directes et 2,5 M€ de prêts bonifiés).



En 2021, malgré la crise sanitaire, le chantier a accéléré sa phase opérationnelle. Un bâtiment a été démolì, libérant ainsi une emprise foncière à destination de logements privés afin de développer la mixité sociale du quartier.

La réhabilitation des 154 logements locatifs sociaux, qui a démarré au 1er semestre 2021, est en cours de finalisation au 2nd trimestre 2022.

Le Pôle des solidarités, équipement polyvalent regroupant le centre social, le centre médico-social, le centre communal d'action sociale et des lieux d'échanges, a fortement avancé. Les bâtiments neufs ont été livrés au 1er semestre 2022 et accueillent désormais le public. La réhabilitation des anciens bâtiments a débuté.



Le quartier de Chamiers a par ailleurs été lauréat de l'appel à projet national « Quartiers Fertiles » qui vise à renaturer les zones urbaines.



Chiffres clés

- 104 logements du bâtiment C déconstruits
- 154 logements en fin de réhabilitation
- création des 12 box de l'ensemble Cap'Artisans sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires



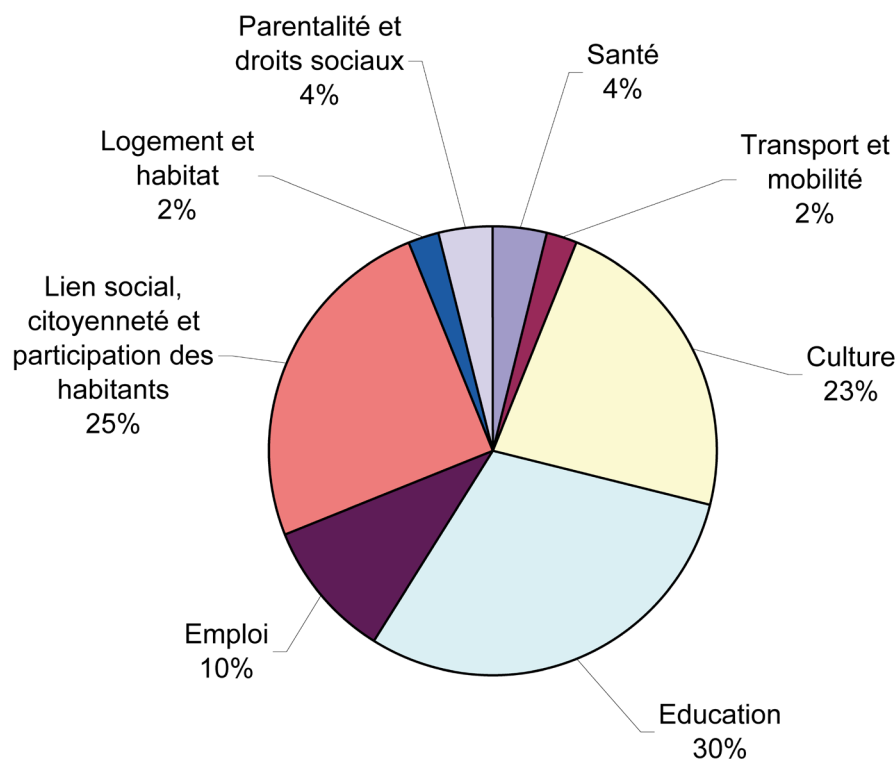
La politique de la ville : une politique de cohésion urbaine et de solidarité en faveur des habitants des quartiers les plus défavorisés

Les habitants des 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Dordogne ont été particulièrement exposés aux impacts de la crise sanitaire.

Afin de répondre à ces conséquences dans ces quartiers, le gouvernement a déployé en 2021, pour la deuxième année consécutive, plusieurs dispositifs et aides exceptionnelles : financement d'opérations de solidarité (fonds « Quartiers solidaires jeunes ») et d'actions d'animations de découverte durant les vacances scolaires (programme « Quartiers d'été »).

Ces dispositifs et les fonds de l'Agence nationale de Cohésion des territoires (66 710 € au total) ont permis d'offrir aux habitants de ces quartiers des activités sportives, culturelles et d'insertion professionnelle et de favoriser ainsi le lien social.

Pour l'année 2021, tous programmes confondus, ce sont ainsi 436 710 € qui ont été mobilisés au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants, permettant ainsi le financement de 120 actions de proximité, dont 96 portées par des associations.



Thématiques financées en 2021

Le Service National Universel : notre jeunesse s'engage

Le déploiement du Service National Universel (SNU) a permis à 140 jeunes périgourdins entre 15 et 17 ans de réaliser une session de cohésion en juin 2021 dans des départements voisins (Deux-Sèvres, Corrèze, Pyrénées-Atlantiques et Gironde).

Par ailleurs, 166 jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine ont été accueillis à la session de cohésion organisée au lycée professionnel de Chardeuil à Coulaures.

Le questionnaire de fin de séjour indique une satisfaction des jeunes entre 80 et 97 %. Les interventions sur la thématique de la connaissance de « l'accès aux droits » ont été plébiscitées.



Pour continuer d'enrichir et d'améliorer le service national, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) a mis en place un comité de pilotage ainsi qu'une commission départementale de suivi des Missions d'Intérêt Général (MIG) qui sont la deuxième phase du SNU. Ces missions prévoient pour chaque jeune volontaire la réalisation d'une mission de 12 jours ou de 84 heures réparties dans le temps au sein d'une association, d'une collectivité ou d'un service de l'Etat.



Chiffres clés

Jeunes du département :

- 177 jeunes inscrits sur un objectif initial de 150
- 140 jeunes ont validé leur phase 1 et 51 la phase 2 (MIG), 18 sont en cours de validation

Jeunes accueillis :

- 166 jeunes accueillis sur une capacité de 200 places
- 164 jeunes ont validé leur phase 1 dont 3 de la cohorte 2020

Soutien des élèves en difficulté

La réussite scolaire, un enjeu prioritaire

Le déploiement de mesures en faveur du soutien des élèves se poursuit :

Dans le premier degré :

- A la rentrée 2021, le **dispositif des classes dédoublées** en réseau d'éducation prioritaire (grande section, cours préparatoire, cours élémentaire 1ère année) a concerné **67 classes en Dordogne**. Dans ces écoles, le nombre d'élèves par classe est en moyenne de 17,4 (contre 21 élèves par classe pour l'ensemble du département).

Les évaluations de septembre ont montré des progrès des élèves en compréhension orale et écrite ainsi qu'en numération.

Dans le second degré :

- Mesure essentielle pour la réussite des collégiens, le dispositif « **Devoirs faits** » a connu des innovations méthodologiques nationales en 2021. Les **38 collèges de Dordogne et également 6 lycées professionnels** (classes de 3ème prépa-métiers) l'ont mis en œuvre.
- Le dispositif d'accompagnement vers la réussite a permis un soutien renforcé des collégiens et lycéens les plus fragilisés par la crise sanitaire.
- Dans le cadre de **la lutte contre le décrochage scolaire**, la Dordogne dispose de **2 dispositifs relais à Bergerac et Périgueux**.
- 2 collèges (Jean Rostand à Montpon-Ménéstérol et Clos-Chassaing à Périgueux) se sont engagés dans l'action « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » qui offre un espace d'apprentissage pour les parents étrangers primo-arrivants.



Enfin, sur la base d'une démarche partenariale avec les collectivités volontaires, **35 projets éducatifs** territoriaux ont été mis en œuvre en Dordogne au titre de l'année scolaire 2020-2021, permettant une offre cohérente périscolaire, voire extrascolaire.

L'école inclusive

- Installation d'une unité d'enseignement en maternelle pour enfants autistes à Sarlat à la rentrée 2021 (porteuse du projet : association ALTHEA).
- Création de 2 unités localisées pour l'inclusion scolaire en lycées professionnels (Léonard de Vinci à Périgueux et Porte d'Aquitaine à Thiviers), ce qui permet de couvrir les besoins du nord du département et d'ouvrir les possibilités de formations grâce à la proximité du lycée de Chardeuil à Coulaures.
- Participation le 8 décembre 2021 au colloque « L'EMA au service de l'école inclusive », organisé par l'EMA24 (équipe mobile d'appui médico-social).



Chiffres clés

Rentrée 2021 – Etablissements publics :

- 27 909 élèves en écoles maternelles et élémentaires
- 12,2 % des effectifs des écoles en réseau d'éducation prioritaire
- 14 557 collégiens
- 10 790 lycéens (lycées généraux, technologiques et professionnels)





ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ●————

Développement des énergies renouvelables

Energies renouvelables : préparer le futur en favorisant un mix énergétique équilibré

Aujourd'hui, différentes sources d'énergies renouvelables (EnR) coexistent dans la production d'énergie : solaire, éolien, biomasse, biogaz, géothermie.

Dans le département, la production, de l'ordre de 2 000 GWh/an, représente environ 20 % de l'énergie finale consommée. Elle se fait majoritairement sous forme thermique (85 %), à partir du bois (69 %) et du biogaz (16 %) et sous forme électrique (15 %), avec l'hydroélectricité (9 %), le photovoltaïque (5 %) et la co-génération biogaz (1 %).

La production d'énergie renouvelable thermique est la première des énergies renouvelables du département (1 700 GWh/an) et compte notamment 74 chaufferies centrales.

La production d'EnR électrique (environ 255 GWh/an dont 150 d'origine hydroélectrique et 105 d'origine PV) est en nette progression.

Instances d'accompagnement en amont des porteurs de projets, le Comité technique et le Guichet unique qui étudient en opportunité les demandes de projets ont connu en 2021 une hausse sensible du nombre de projets présentés, notamment dans le secteur du photovoltaïque au sol :

- examen de 38 avant-projets de centrales PV au sol (20 en 2020), 2 avant-projets éoliens (0 en 2020) et 1 avant-projet de méthaniseur (0 en 2020)
- avis d'opportunité favorable pour 7 projets photovoltaïques au sol (3 en 2020) pour une puissance totale de 161 MW et 1 projet de méthaniseur

5 autorisations ont été accordées en 2021 (3 centrales au sol et 2 méthaniseurs).

Concernant l'éolien, une instruction ministérielle du 26 mai 2021 vise à harmoniser les pratiques d'examen des projets et demande aux préfets de région de réaliser notamment une cartographie non contraignante des zones favorables au développement de l'éolien. Sur la base d'un recensement des enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux et économiques, la réalisation de ces cartes, confiée à la DREAL, a débuté fin 2021.



Chiffres clés

Une puissance totale photovoltaïque (au sol et en toiture) de 69,8 MWc a été installée en Dordogne, ce qui représente 33 % de la puissance totale PV installée fin 2021 soit 213 MW.

Gestion de l'eau

Préservation des usages de l'eau et de la ressource : tous acteurs

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : l'outil de déclinaison locale de la politique de l'eau

Document de planification et d'orientation de la politique de l'eau au niveau local, il est issu de l'association et l'implication des acteurs locaux (collectivités territoriales, usagers, services de l'État) autour d'un projet commun de gestion et de préservation des usages et de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il comprend des prescriptions à intégrer dans les décisions administratives et les documents d'urbanisme. Le SAGE du bassin Isle Dronne (6 départements) a été approuvé en août 2021 et le SAGE Dropt a été validé par la commission locale de l'eau en septembre 2021 pour une approbation en janvier 2022.



Chiffres clés

- 50 % des SAGE présents sur le territoire sont approuvés
- 60 % de la surface du département couverte par des SAGE
- 1 règle par SAGE spécifique à la protection des zones humides



- Département de la Dordogne
- SAGE approuvés
- SAGE en élaboration

Les zones vulnérables : un moyen de lutter contre la pollution de l'eau aux nitrates

Les nitrates sont des molécules azotées, notamment contenues dans certains engrais, qui peuvent être à l'origine de pollutions de l'eau entraînant un risque pour la santé humaine ou l'environnement.

En déclinaison de la directive « nitrates » de 1991 visant à lutter contre ces pollutions à l'échelle de l'Union européenne, des zones dites « vulnérables à la pollution de l'eau par les nitrates » ont été délimitées.

Sur ces zonages, révisés périodiquement, s'applique un programme d'action ayant pour objectif d'améliorer les pratiques agricoles pouvant être à l'origine de pollutions. Le nouveau zonage a été publié en juillet 2021.



Chiffres clés

- 106 communes classées partiellement ou totalement comme zones vulnérables, soit 21 % du territoire départemental
- 1 courrier d'information aux communes classées en zones vulnérables
- 3 réunions d'information à destination des agriculteurs situés en zones vulnérables
- 28 contrôles du respect de la réglementation applicable en zones vulnérables, effectués par la DDT





CONCEPTION :

SCPPAT / Bureau de la coordination administrative

MISE EN PAGE :

Bureau de la communication interministérielle de la Dordogne

PHOTOGRAPHIES :

Préfecture de la Dordogne

ILLUSTRATION :

Bureau de la communication interministérielle de la Dordogne

SERVICES CONTRIBUTEURS

Préfecture

- DCL / Direction de la citoyenneté et de la légalité
- Direction des sécurités
- SCPPAT / Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
- Délégué du Préfet pour les quartiers prioritaires

Sous-Préfectures de Bergerac, Sarlat et Nontron

Services de l'Etat

- SGCD / Secrétariat général commun départemental/ Pôle SIC (Systèmes d'Information et de Communication)
- DDT / Direction départementale des territoires
- DDETSPP / Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- DDFiP / Direction départementale des finances publiques
- DSDEN / Direction des services départementaux de l'Education nationale
- DD ARS / Délégation départementale de l'agence régionale de santé
- Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Dordogne

Services de l'Etat - Cité administrative
24024 Périgueux Cedex

www.dordogne.gouv.fr

Suivez l'actualité de la Préfecture de la Dordogne sur nos réseaux sociaux



@prefet24



@prefecture24



@prefecture24